



16ème législature

Question N° : 550	De Mme Marietta Karamanli (Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES) - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > pollution	Tête d'analyse > Pollution par les très grands navires de croisière - mesures de protection	Analyse > Pollution par les très grands navires de croisière - mesures de protection.
Question publiée au JO le : 02/08/2022 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la pollution résultant de l'exploitation des très grands navires de croisière. Selon plusieurs études, dont une de l'organisation non gouvernementale Transport et environnement et des articles de presse, les grands et très grands bateaux de croisière pollueraient plus que l'ensemble des automobiles européennes (soient plus de 260 millions de voitures). Les émissions d'oxyde de soufre sous forme d'aérosols sulfatés (SO4) augmenteraient les risques pour la santé humaine et contribueraient à l'acidification des milieux terrestres et aquatiques. La France, avec d'autres pays méditerranéens et nordiques, serait particulièrement exposée. Elle lui demande si une étude officielle européenne a pu mesurer les effets négatifs évoqués et quelles mesures sont envisagées tant au niveau français qu'au niveau international pour lutter contre cette pollution clairement identifiée.